

RAPPORT D'ACTIVITES 2021

Activités du comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni 4 fois en 2021 (18 janvier, 20 avril, 11 octobre et 29 novembre).

Les principaux dossiers sur lequel notre association a été active sont :

Projet de loi sur l'aéroport – mise en œuvre de l'IN 163

Une première version du projet de loi mettant en œuvre l'IN 163 a été déposée au Grand Conseil en février 2021. Ce projet n'était pas du tout satisfaisant, car il ne traduisait absolument pas les revendications qui figuraient dans l'IN 163.

L'ATCR a produit une prise de position, avec des demandes précises. Comme d'habitude, ce document a été mis à la disposition des communes. Nous avons par ailleurs demandé à être auditionnés par la Commission de l'Économie, ce qui a été fait, le 7 juin en présence d'une délégation du Comité directeur.

La CARPE ayant menacé de lancer un référendum si la loi n'était pas adaptée, le Conseiller d'Etat Serge dal Busco a proposé des rencontres entre les associations et le service juridique du DI (département des infrastructures). La CARPE avec Lisa Mazzone, l'ARAG avec M^e Jean-Daniel Borgeaud et l'ATCR avec M. Marcos Weil ont donc rencontré les services juridiques du DI à 2 reprises les 7 et 20 octobre afin de proposer des amendements au projet de loi sur l'aéroport.

Ces rencontres, ont permis d'intégrer à la première version du projet de loi, des demandes très importantes pour la suite du travail. Nous avons notamment pu obtenir que des analyses des dessertes soient produites ce qui permettra de disposer des informations indispensables à une politique de mobilité. Certains concessions ont dû être faites, mais globalement nous estimons que nous avons pu sauver l'essentiel.

La loi a été votée par le Grand Conseil en janvier 2022 et entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022.

De séances entre nos trois associations et le service juridique du DI se poursuivent en 2022, dans l'objectif de suivre la mise en œuvre de la loi. Une première rencontre a eu lieu le 5 avril et une deuxième rencontre est prévue le 30 août.

PSIA

En février 2021, l'ATCR a écrit à la Conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga et au Conseil d'Etat genevois pour demander une refonte complète de la politique aéronautique de la Suisse et de ses instruments de mise en œuvre dont la fiche PSIA de Genève Aéroport, considérant celle-ci obsolète compte tenu d'une part des enseignements de la crise sanitaire, et d'autre part, des objectifs de réduction de nos émissions de gaz à effets de serre. La réponse de Mme Sommaruga est que « *la poursuite du développement de l'aviation suisse est actuellement incertaine, raison pour laquelle la question de l'actualisation éventuelle des prévisions de trafic devra se poser une fois que les conséquences à long terme de la pandémie du COVID-19 pourront mieux être cernées* ». La réponse du Conseil d'Etat de Genève est quant à elle extrêmement décevante. Il mentionne en effet que le « *Conseil n'entend pas remettre en question la fiche PSIA portant sur l'AIG en entreprenant des démarches en ce sens auprès de la Confédération. Les acquis obtenus dans le cadre de cette fiche sont adaptés du point de vue de la protection de l'environnement. La crise actuelle que connaît l'AIG, impliquant depuis une année environ une chute sans précédent*

des passagers et mouvements, rend indispensable le maintien d'un cadre prévisible et stable, favorable à l'exploitation de la plateforme aéroportuaire à long terme ».

Procédure d'approbation des plans par l'OFAC

Le dossier ayant fait l'objet d'une enquête publique en 2019, portait notamment sur :

- Un nouveau règlement d'exploitation
- La fixation du bruit admissible
- L'utilisation de la courbe Konil courte après 22h00
- La création d'une nouvelle sortie rapide
- L'abandon des charges liées au stationnement devant l'Aile Est
- L'abandon des procédures Crinen

Lors de l'enquête publique 675 oppositions ont été déposées.

Une consultation sur les réponses de Genève aéroport aux remarques émises par l'OFEV a eu lieu du 20 septembre au 25 octobre 2021. Celle-ci n'a même pas fait l'objet d'une information officielle auprès des opposants, mais a simplement été mise en ligne sur le site de l'OFAC. A noter que ces documents (quelques milliers de pages !) n'apportent aucune réponse aux griefs émis par l'ATCR et les communes.

Nous avons à cette occasion réitéré notre opposition et produit un courrier mis à disposition des communes afin qu'elles manifestent leur désapprobation tant sur le fond que sur la forme.

Il semblerait que l'OFAC veuille approuver ces plans dans le premier semestre 2022, ce qui ouvrira la possibilité pour les opposants de faire recours contre la décision. C'est dans cette perspective que l'ATCR, en collaboration avec l'ARAG et la CARPE ont décidé de s'appuyer sur les services de M^e Borgeaud afin de déposer un recours au Tribunal administratif fédéral, puis, si nécessaire, devant le Tribunal fédéral. L'AG extraordinaire de janvier 2022 a permis de voter les crédits permettant de financer ces prestations.

Liens avec les autres associations

M. Weil, en tant que représentant de l'ATCR, a participé à plusieurs réunions du GCRDL (groupe des communes de la rive droite du lac), les 22 mars, 18 octobre et 20 décembre. Ces rencontres permettent d'assurer une bonne transmission des informations et une coordination des actions.

Des contacts réguliers ont eu lieu avec la CARPE et l'ARAG, notamment dans le cadre des discussions sur le projet de loi et sur le futur recours contre l'approbation du bruit admissible, de manière à coordonner nos actions.

Secrétariat technique

urbaplan a assuré le secrétariat technique durant l'année 2021. Son mandat a été renouvelé pour 2022.

Perspectives 2022

Les principaux chantiers que nous aurons à traiter cette année sont :

Recours – Bruit admissible et nouveau cadastre de bruit

Dès la décision de l'OFAC connue, nous aurons 30 jours pour déposer un recours.

Mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'aéroport

Le dialogue engagé avec le DI sur l'analyse de la desserte aéroportuaire devrait se poursuivre, afin que nous puissions disposer à terme des informations permettant de mener une réelle politique de mobilité responsable.

Plan directeur cantonal (GE)

Le plan directeur cantonal (PDCn) entame une procédure de révision, afin d'aligner la planification sur les accords de Paris (neutralité carbone en 2050 et réduction de 60% de nos émissions de GES d'ici 2030).

Le PDCn n'aura pas d'impact direct sur l'exploitation de l'aéroport, mais du point de vue des mobilités terrestres, cela devrait se traduire par des diminutions significatives des charges du trafic individuel motorisé.

Par ailleurs, la fiche A20 devrait être révisée, en fonction des nouvelles courbes de bruit (affectations des terrains exposés au bruit).

Réseau de micros

Une réflexion est à engager cet automne avec Mike Gerard sur le réseau de micros mis en place par l'ATCR, de manière à pouvoir l'étoffer si nécessaire (ou à la demande des communes) et assurer sa maintenance dans les meilleures conditions.

Genève, le 1^{er} juin 2022